

Procès-verbal du Conseil municipal

27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **27 novembre 2025**, le Conseil municipal de la commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Fabricia VOL, Maire**.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025,

- 1) Renouvellement de la convention SPL-XDEMAT,
- 2) Extension du périmètre du syndicat d'assainissement de la Dieue aux communes de Belrupt-en-Verdunois et de Dugny-sur-Meuse,
- 3) Programme des coupes de bois 2025-2026,
- 4) Travaux de réfection de voirie au 9 rue des cités,
- 5) Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 6) Souscription d'un emprunt budget Eau,
- 7) Vote des contrevaleurs des redevances de l'Agence de l'Eau,
- 8) Subvention exceptionnelle football club Dugny,

- Questions diverses.

Étaient présents :

Mesdames Fabricia VOL, Viviane VALLARIN, Anne THOMAS, Isabelle REMY, Ghislaine VAILLANT.
Messieurs Jean-Marie BRENNER, Alain LOMBARD, Philippe HUMBLET, Francis TOUSSAINT, Alain RAKETAMANGA, Claude ROUX.

Procurations :

- Monsieur David MINUTO donne pouvoir à Madame Fabricia VOL.
- Madame Karine HELMINGER donne pouvoir à Monsieur Alain RAKETAMANGA.

Étaient absents :

Mesdames Anne-Sophie PRENTOUT, Karine HELMINGER.
Messieurs David MINUTO, Arnaud DUBAUX.

Secrétaire de séance : Madame Viviane VALLARIN.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

Le conseil Municipal APPROUVE avec 07 voix Pour, 2 Contre (M. Alain RAKETAMANGA, Mme Karine HELMINGER) et 4 abstentions (M. Claude ROUX, M. Francis TOUSSAINT, Mme Ghislaine VAILLANT, Mme Isabelle REMY).

DELIBERATIONS ADOPTEES :

Délibération n°2025-03-01

Renouvellement de la convention SPL-XDEMAT

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil municipal avait décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT afin de bénéficier d'outils de dématérialisation. La convention arrivant à échéance, il est proposé de procéder à son renouvellement pour une durée de cinq ans.

Après examen du projet de convention, le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de la convention de prestations intégrées pour une durée de cinq années ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents afférents.

Délibération n°2025-03-02

Extension du périmètre du Syndicat d'Assainissement de la Dieue

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement », la commune de Dugny-sur-Meuse souhaite intégrer le Syndicat d'Assainissement de la Dieue à compter du 1er janvier 2026. Le syndicat a délibéré favorablement le 17 novembre 2025 pour l'extension de son périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de se prononcer favorablement à l'extension du périmètre du Syndicat d'Assainissement de la Dieue aux communes de Belrupt-en-Verdunois et Dugny-sur-Meuse à compter du 1er janvier 2026 ;
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote :

- Pour : 8
- Abstentions : 5 (Raketamanga, Helminger, Roux, Vaillant, Toussaint)

Délibération n°2025-03-03

Programme des coupes de bois – Exercice 2025-2026

Le Conseil municipal examine le programme des coupes de bois et l'organisation de l'affouage pour la période 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la délivrance des bois de chauffage issus notamment des parcelles n°34 « Les 8 Chevaux » et n°19 « Bois des Cinq Frères » ;
- de confier le partage des lots aux garants désignés ;
- de maintenir la taxe d'affouage à 7 € par stère ;
- de fixer les délais d'exploitation et d'enlèvement des bois ;
- d'approuver le principe de ventes de bois à l'automne 2026 ou en 2027 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n°2025-03-04

Réfection de la partie communale du parking – 9 rue des Cités – Intervention en coordination avec l'OPH

Dans le cadre des travaux réalisés par l'Office Public de l'Habitat, il est proposé de procéder simultanément à la réfection de la partie communale du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la réalisation des travaux pour un montant de 18 510 € HT ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire, y compris une convention avec l'OPH.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Abstentions : 2 (Raketamanga, Helminger)

Délibération n°2025-03-05

Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet

Compte tenu des besoins du service technique, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet, ouvert aux titulaires et aux contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- de créer le poste proposé et de modifier le tableau des effectifs ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents afférents.

Délibération n°2025-03-06

Emprunts réhabilitation des réseaux d'eau potable

Afin de financer les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et le préfinancement du FCTVA, le Conseil municipal examine les propositions de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de souscrire un emprunt à long terme de 300 000 € sur 15 ans ;
- de souscrire un emprunt à court terme de 352 000 € sur 2 ans, auprès de la Caisse d'Épargne.

Les caractéristiques financières sont précisées dans la délibération.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Abstentions : 2 (Raketamanga, Helminger)

Délibération n°2025-03-06A

Emprunts réhabilitation des réseaux d'eau potable – Annule et remplace la précédente délibération en raison d'une erreur matérielle

Le Conseil municipal confirme que les emprunts seront contractés auprès de la **Caisse d'Épargne Grand Est Europe**, avec un amortissement progressif pour l'emprunt à long terme.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Abstentions : 2 (Raketamanga, Helminger)

Délibération n°2025-03-07

Vote des contrevaleurs des redevances de l'Agence de L'eau

Dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, le Conseil municipal fixe les contrevaleurs applicables aux abonnés à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- d'approuver les contrevaleurs des redevances 2026 ;
- d'autoriser leur intégration dans la facturation des abonnés ;
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Délibération n°2025-03-08

Subvention exceptionnelle football club de Dugny

Afin d'assurer la sécurité des usagers, l'association Football Club de Dugny sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat de contrepoids destinés à la sécurisation d'un but mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Football Club de Dugny.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H13